

Communiqué en date du 14 MARS 2019

RAPPEL

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie **jusqu'au 31 mars 2019 (délai de rigueur avant les élections européennes du 26 mai 2019).**

Sont concernés : les nouveaux habitants, les personnes non inscrites et les jeunes gens atteignant leurs 18 ans (s'ils n'ont pas déjà été inscrits d'office).
Se présenter en Mairie muni du livret de famille.

NUISANCES

Je vous rappelle :

- que tous travaux de bricolage, jardinage nécessitant l'utilisation d'engins ou d'outils à moteur bruyants sont autorisés :
 - En semaine : de 8h00 à 20h00
 - Les samedis : de 9h00 à 12h00 et
uniquement de 15h00 à 19h00
 - les dimanches et jours fériés :
uniquement de 10h00 à 12h00

- que les feux sont interdits à moins de 100 mètres des habitations afin d'éviter d'incommoder le voisinage.

Le Maire,
E. PAYEUR